



Petit incident entre un piéton et une voiture

Par **Mudr**, le **26/03/2015** à **14:15**

Bonjour,

J'étais en voiture devant un feu rouge. Le feu passe au vert, mais je devais tourner à gauche donc le feu des piétons à cet endroit était vert également. Je faisais plus attention aux voitures qui venaient de devant pour voir si je pouvais passer et tourner.

Au moment de tourner j'ai failli reverser deux piétons sur le passage pour piétons qui étaient tout à fait en droit puisque leur feu était vert. Je roulais à du 5km/h max et je ne pense avoir touché aucun des deux piétons. Je me suis arrêtée, l'un des hommes m'a hurlé dessus et puis a continué sa route. A ce moment, j'ai paniqué et je suis partie...

Aucun des piétons ne semblait avoir été blessé ou même touché.

Ma question est donc, peut-il porter plainte? Est-ce qu'il y a délit de fuite?

Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **26/03/2015** à **14:19**

Bonjour,

Si, comme vous le dites, vous ne les avez pas touchés, il n'y a pas accident, donc pas délit de fuite.

Par **moisse**, le **26/03/2015** à **18:57**

Bonsoir,

[citation] Je roulais à du 5km/h max et je ne pense avoir touché aucun des deux piétons.

[/citation]

A cette vitesse pourtant faible, si vous touchez un piéton donc aux jambes vous le renversez.

Si vous le frôlez vous nettoyez votre aile avec son pantalon.